

*Session permanente*

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE  
DE TRANSITION**

**COMMISSION DES FINANCES  
ET DU BUDGET (COMFIB)**

**RAPPORT N°2024- 013 /ALT/COMFIB**

**DOSSIER N°091 :       RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT  
AUTORISATION DE RATIFICATION DE  
L'ACCORD DE PRET SIGNE LE 09 NOVEMBRE  
2023 ENTRE LE BURKINA FASO ET LE FONDS  
SAUDIEN POUR LE DEVELOPPEMENT, POUR  
LE FINANCEMENT DE LA DEUXIEME PHASE  
DU PROJET DE CONSTRUCTION ET  
D'EQUIPEMENT DU CENTRE HOSPITALIER  
REGIONAL DE MANGA**

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB), par la  
députée **Anne Marie Joseph TRAORE/ILBOUDO**, rapporteur.

*Mai 2024*

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 14 mai de 09 heures 10 minutes à 11 heures 05 minutes et le vendredi 17 mai de 09 heures 07 minutes à 11 heures 36 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB) s'est réunie en séances de travail, sous la présidence du député Drissa SANOGO, Vice-président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 09 novembre 2023 entre le Burkina Faso et le Fonds saoudien pour le développement pour le financement de la deuxième phase du projet de construction et d'équipement du centre hospitalier régional de Manga.

Auparavant, la COMFIB a tenu une séance d'appropriation sur ledit projet de loi le lundi 13 mai 2024, de 11 heures 55 minutes à 13 heures 35 minutes.

Le Gouvernement était représenté aux séances d'audition et d'adoption du rapport par Monsieur Robert Lucien Jean-Claude KARGOUGOU, Ministre de la santé et de l'hygiène publique. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Les Commissions saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) par le député Moctar Sidiki BARRY ;
- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par les députés Thomas TRAORE et Moussa SAWADOGO.

Les listes de présence sont jointes en annexe.

Après avoir souhaité la bienvenue à la délégation gouvernementale, le Vice-président de la Commission a proposé le plan de travail suivant qui a été adopté :

- audition du Gouvernement,
- débat général,
- examen du projet de loi article par article,
- appréciation de la Commission.

## **I. AUDITION DU GOUVERNEMENT**

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs en quatre points :

- objectifs du projet,
- justification du projet,
- description technique du projet,
- coût du projet et caractéristiques du prêt.

En introduction, le Ministre a relevé que dans le cadre de la mise en œuvre de sa Politique nationale de décentralisation, le Gouvernement a voulu doter chaque chef-lieu de Région du Burkina Faso d'une université. Pour accompagner cette volonté politique, le Ministère de la Santé et de l'hygiène publique a inscrit dans les projets prioritaires du Plan national de développement sanitaire (PNDS), la transformation des Centres hospitaliers régionaux (CHR) en Centres hospitaliers universitaires régionaux (CHU-R) afin de permettre l'implantation des facultés de médecine dans les différentes universités régionales.

Aussi, avec la récente crise de la pandémie à Covid-19, la nécessité de renforcer les structures sanitaires s'est avérée primordiale à travers le développement des capacités d'accueil et de gestion des services des maladies infectieuses ainsi que leur équipement.

Pour répondre à toutes ces préoccupations, le Ministère de la Santé et de l'hygiène publique a commandité une étude en vue de mettre en place le projet dénommé « Projet de construction du CHR de Manga Phase II », qui vise la transformation du CHR de Manga en CHU-R et à y adjoindre l'ensemble des infrastructures nécessaires au renforcement de la réponse du système de santé de la Région du Centre-Sud aux urgences causées par les pandémies et aux situations de catastrophe.

### **I.1. Objectifs du projet**

L'objectif global visé à travers la réalisation de la deuxième phase du projet est de contribuer à améliorer l'état de santé des populations dans les zones du projet par le renforcement des acquis de la première phase.

Les objectifs spécifiques sont :

- le renforcement de l'offre de service de santé de qualité dans la zone du projet ;

- le renforcement des infrastructures et des équipements du CHR en vue de répondre aux situations d'urgences ;
- le renforcement du plateau technique en vue de la transformation du CHR en CHU-R ;
- le renforcement des infrastructures et des équipements en vue d'améliorer les normes sécuritaires.

## **I.2 Justification du projet**

Le « projet de construction et d'équipement du CHR de Manga phase II » qui vise la transformation du CHR de Manga en CHU-R est né de la volonté du Gouvernement du Burkina Faso de trouver des réponses adéquates aux problèmes de santé dans la région du Centre-Sud. Sa mise en œuvre permettra la réalisation des travaux de la tranche B (lot 3 et lot 4) non exécutée au cours de la première phase par manque de ressources. A terme, il permettra de mettre en place un dispositif adéquat à même de répondre efficacement aux situations d'urgence et de crises provoquées par des maladies infectieuses émergentes telle que la COVID -19.

## **I.3 Description technique du projet**

La seconde phase du projet permettra la transformation du CHR en CHU-R dont la vocation est d'assurer :

- la formation universitaire des futurs médecins,
- la recherche scientifique dans le domaine de la santé,
- les prestations de soins de qualités aux populations.

Elle permettra la réalisation des services spécifiques tels que :

- le service d'urologie, de néphrologie et d'hémodialyse ;
- le service de réanimation et des grands brûlés ;
- le renforcement du service d'imagerie incluant un scanner 16 Barrettes et un appareil d'IRM (Imagerie par résonance magnétique) de 1.5 Tesla.

Aussi, les nouveaux services ci-après seront implantés :

- la structure d'interface qui servira d'interaction entre la médecine traditionnelle et la médecine moderne ;
- le Centre de traitement occupationnel (CTO) qui facilitera l'insertion des malades mentaux dans la vie active après leur traitement.

Par ailleurs, des boutiques seront construites afin de générer des ressources complémentaires pour le fonctionnement de l'hôpital et en même temps, empêcher l'occupation anarchique des espaces aux alentours du CHU-R.

Cette phase prévoit la construction d'une centrale solaire d'une capacité de 100 KW raccordée au réseau et d'un amphithéâtre de 200 places pour la formation des étudiants.

Afin de résoudre le problème de sécurité soulevé par la population, il est prévu l'éclairage de 4,5 km de la voie d'accès au CHU-R. En outre, la construction d'un hélicoptère permettra les évacuations d'extrêmes urgences vers les centres dont les plateaux techniques sont plus relevés.

Le projet comprend quatre (04) composantes que sont :

Composante 1 : Travaux de génie civil et annexes,

Composante 2 : Equipements médicaux et non médicaux et moyen de transport,

Composante 3 : Service de consultants,

Composante 4 : Appui à l'Unité de gestion du projet (UGP).

#### **I.4 Coût et caractéristiques du prêt**

Le coût total du projet se chiffre à dix milliards deux cent quatre-vingt-dix millions sept cent quatre-vingt-huit mille trente-quatre (10 290 788 034) F CFA soit soixante-quatre millions deux cent vingt-trois mille soixante-dix (64 223 070) Riyals Saoudiens ou dix-huit millions sept cent soixante-quatorze mille quatorze (18 774 014) USD.

Le financement du FSD s'élève à neuf milliards trois cent dix-huit millions trois cent quatre-vingt mille (9 318 380 000) F CFA soit soixante-trois mille sept cent cinquante (63 750) Riyals Saoudiens ou dix-sept millions (17 000 000) USD. C'est ce financement qui fait l'objet de ratification.

Les conditions relatives à la mise en œuvre de l'accord de financement sont les suivantes :

Maturité du prêt	20 ans
Période de grâce	5 ans
Durée de remboursement	15 ans
Taux d'intérêt	2%
Date d'entrée en vigueur	Date d'envoi de notification du FSD, acceptant les preuves de l'accomplissement des conditions d'entrée en vigueur.
Date de clôture du prêt	1 <sup>er</sup> janvier 2026

## II. DEBAT GENERAL

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés.

**Question n°1 :** **Le Gouvernement peut-il faire le point de l'exécution de la phase I du projet de construction du CHR de Manga ? A quand la fin des travaux de la phase I ?**

**Réponse :** Les travaux de construction du CHR de Manga pour le compte de la phase I sont à un niveau d'exécution de 97%. L'inauguration prévisionnelle est prévue en juin 2024. Cependant, au stade actuel quelques difficultés persistent parmi lesquelles nous notons :

- la faible capacité financière et organisationnelle des entreprises de construction à achever les dernières tâches ;
- la non obtention de l'avis de non objection du FSD sur le dossier d'acquisition des équipements hospitaliers.

**Question n°2 :** **L'exposé des motifs précise que « des boutiques seront construites afin de générer d'une part des ressources complémentaires pour le fonctionnement de l'hôpital et d'autre part d'empêcher l'occupation anarchique des espaces aux alentours du CHU-R ». Le Gouvernement peut-il rassurer que les boutiques empêcheront effectivement l'occupation anarchique autour du CHU-R ? Ces boutiques ne seront-elles pas source de nuisances sonores pour les malades ?**

**Réponse :** Les boutiques à construire seront gérées par le CHU-R sous forme de location à des exploitants de boutiques, ce qui va générer des recettes propres pour le CHU-R. Ces boutiques seront gérées avec l'appui des collectivités territoriales afin de minimiser d'éventuels débordements. Les boutiques seront construites à l'extérieur du CHU-R dans la zone de décaissement aménagée à 500 mètres de la voie bitumée, à plus de 15 mètres du mur de clôture du CHU-R afin de minimiser les nuisances sonores pour les utilisateurs des services hospitaliers. Du reste, des dispositions seront prises dans le cahier des charges des locataires pour éviter toute nuisance qu'elle soit sonore ou d'autres natures.

**Question n°03 :** **Quelle est la date de fin des travaux de la phase II ?**

**Réponse :** La date prévue pour la phase II est le 31 décembre 2025.

**Question n°04 :** **Qu'est-ce qui justifie la construction d'un hélicoptère alors qu'il y a déjà un aéroport dans la ville de Manga ? De telles infrastructures sont-elles prévues dans les autres CHU-R ?**

**Réponse :** Le Ministère en charge de la Santé envisage la construction d'hélicoptères dans tous les CHU-R afin de faciliter les évacuations sanitaires internes urgente et cela tient également compte du contexte actuel d'insécurité. Du reste, les hélicoptères sont une composante des infrastructures des CHU-R, conformément au document de normes et standards en infrastructures révisé, applicables à ce type de centre de santé.

**Question n°05 :** **Quel est le coût de l'« Appui institutionnel à l'Unité de mise en œuvre de la gestion du projet » évoqué dans le calendrier n°2 de la convention de prêt ?**

**Réponse :** Le coût de l'appui institutionnel à l'UGP est de six cent trente-trois millions huit cent cinquante-cinq mille neuf cent quarante-un (633 855 941) F CFA représentant 6,15% du coût du projet. Il reste en dessous du seuil autorisé par la réglementation générale des projets qui est de 15%.

**Question n°06 :** **Quelle est la structure retenue pour la mise à jour des études réalisées par le groupement de bureaux d'études (ARCHI-PLUS/SATA AFRIQUE/ DEMSEC) lors de la première phase du projet ? Quelle est la structure retenue pour le suivi et la supervision de la deuxième phase ?**

**Réponse :** La structure retenue pour les études de la première phase est le groupement de bureaux d'études ARCHI-PLUS/SATA AFRIQUE/ DEMSEC. Le même groupement a été retenu pour travailler en association avec un bureau saoudien pour la seconde phase.



**Question n°07 :** **Quelle est la répartition par service de l'équipement et du mobilier qui seront acquis dans le cadre de ce projet ?**

**Réponse :** La répartition des gros équipements (tables de radiologie, scanner, automates, tables d'opération...) est présentée dans le tableau joint en annexe.

**Question n°8 :** **Qu'est-ce qui est prévu dans le cadre de ce projet en termes d'adduction d'eau potable du CHR de Manga ?**

**Réponse :** Le CHR dispose d'une grande autonomie en eau. L'approvisionnement en eau est assuré par un réseau d'adduction d'eau potable pouvant être connecté à trois forages positifs et par le réseau de l'ONEA, le tout complété par un château d'eau de 50 m<sup>3</sup> et d'une bache à eau de 24 m<sup>3</sup>.

**Question n°9 :** **Au niveau de la description du projet, calendrier n°2, Partie A, il est fait mention d'« une piste d'atterrissage d'une capacité de 200 sièges d'entraînement ... ». De quoi s'agit-il ?**

**Réponse :** La mention « une piste d'atterrissage d'une capacité de 200 sièges d'entraînement ... » est également une erreur due à la traduction de la version anglaise en français. Il s'agit d'un amphithéâtre de 200 places.

**Question n°10 :** **Que renferme « les travaux connexes » évoqués au niveau de la description du projet, calendrier n°2, Partie C, services de conseil ?**

**Réponse :** Les travaux connexes sont les voiries et réseaux divers (VRD) qui incluent les aménagements tels que le pavage des voies, les espaces verts, les parkings, etc.

**Question n°11 :** **Le Gouvernement a-t-il pris en compte la question de l'environnement dans le cadre de ce projet ? De même, a-t-il prévu la construction d'un incinérateur adapté pour la gestion des déchets biomédicaux ?**

**Réponse :** L'étude d'impact environnemental et social a été réalisée et validée par l'ensemble des acteurs et parties prenantes du projet. En effet, l'acquisition de l'incinérateur pour la destruction des déchets biomédicaux et des ordures du CHU-R est en cours et sa livraison est prévue avant la fin du mois de juin 2024.

**Question n°12 :** **Pouvez-vous expliquer à la Représentation nationale, l'écart qui existe entre le coût total du projet et le montant du financement FSD ?**

**Réponse :** Le cout total du projet est de dix milliards deux quatre-vingt-dix millions sept cent quatre-vingt-huit mille trente-quatre (10 290 788 034) F CFA. Le financement acquis du FSD est de neuf milliards trois cent dix-huit millions trois cent quatre-vingt mille) 9 318 380 000 F CFA. Le reste d'un montant de neuf millions soixante-douze millions quatre cent huit mille trente-quatre) 972 408 034 F CFA représente la contribution de l'Etat burkinabè.

**Question n°13 :** **Le Gouvernement peut-il apporter des précisions sur l'expression « service de consultants » mentionnée à la composante 3 du projet ?**

**Réponse :** Le service de consultant est l'ensemble des prestations à contractualiser pour soutenir la mise en œuvre du projet. Il s'agit notamment :

- des études architecturales et techniques ;
- du suivi-contrôle des travaux de construction et de l'acquisition des équipements hospitaliers ;
- des audits et des évaluations.

**Question n°14 :** **Qu'en est-il des services de maintenance des équipements médicaux et non médicaux qui seront installés au sein du CHU-R ?**

**Réponse :** A l'instar des autres établissements hospitaliers, il est créé un service de maintenance au CHU-R qu'il reste à opérationnaliser. Ce service devra élaborer et mettre en œuvre toute la stratégie de maintenance des équipements hospitaliers.

La Société de gestion de l'équipement et de la maintenance biomédicale (SOGEMAB) qui est une société d'Etat contribuera également à la maintenance des équipements.

**Question n°15 :** **La composante 1 prend-elle en compte la construction de morgue équipée pour renforcer la capacité d'accueil des corps ?**

**Réponse :** Le plateau technique du CHU-R de Manga intègre un plateau de soins post-mortem à travers la construction d'un bâtiment normé, complet et clôturé constitutif de chambre mortuaire, communément appelé morgue. Les équipements en préparation de livraison prévoient des chambres froides au nombre de 12 lits mortuaires (casiers mortuaires), extensibles. Il est prévu des tables de toilette de défunts.

**Question n°16 :** **Le projet prévoit-il l'implantation d'une unité de production d'oxygène ?**

**Réponse :** Il est prévu une centrale de production d'oxygène médical dont le générateur a une capacité de 14,5 Nm<sup>3</sup>/h à laquelle s'ajoutent une station de remplissage de 15 m<sup>3</sup>/h à 170 bar et une dotation de 75 bouteilles de 50 litres.

**Question n°17 :** **Quelle sera la capacité d'accueil du CHR ?**

**Réponse :** La capacité d'accueil du CHR de 300 lits et elle devra passer à 350 lits à la phase CHU-R.

**Question n°18 :** **Le Gouvernement ne gagnerait-il pas à faire un projet unique pour les CHR de toutes les Régions ?**

**Réponse :** La question de la rationalisation des unités de gestion des projets et programmes est au cœur des préoccupations du Gouvernement. Dans ce sens, cette réflexion peut être envisagée.

**Question n°19 :** **Le Gouvernement peut-il rassurer de la qualité des infrastructures et des équipements qui seront livrés dans le cadre du présent projet ?**

**Réponse :** Toutes les dispositions ont été prises pour assurer la qualité des ouvrages et des équipements acquis et à acquérir. Ces mesures se matérialisent par le suivi-contrôle du groupement de bureaux d'études et de contrôle, par les prestations du bureau de contrôle technique (le Laboratoire national du bâtiment et des travaux publics) et le contrôle-supervision assuré par le Maître d'ouvrage délégué (MOD) (MOD= Unité de gestion).

### III. EXAMEN DU PROJET DE LOI ARTICLE PAR ARTICLE

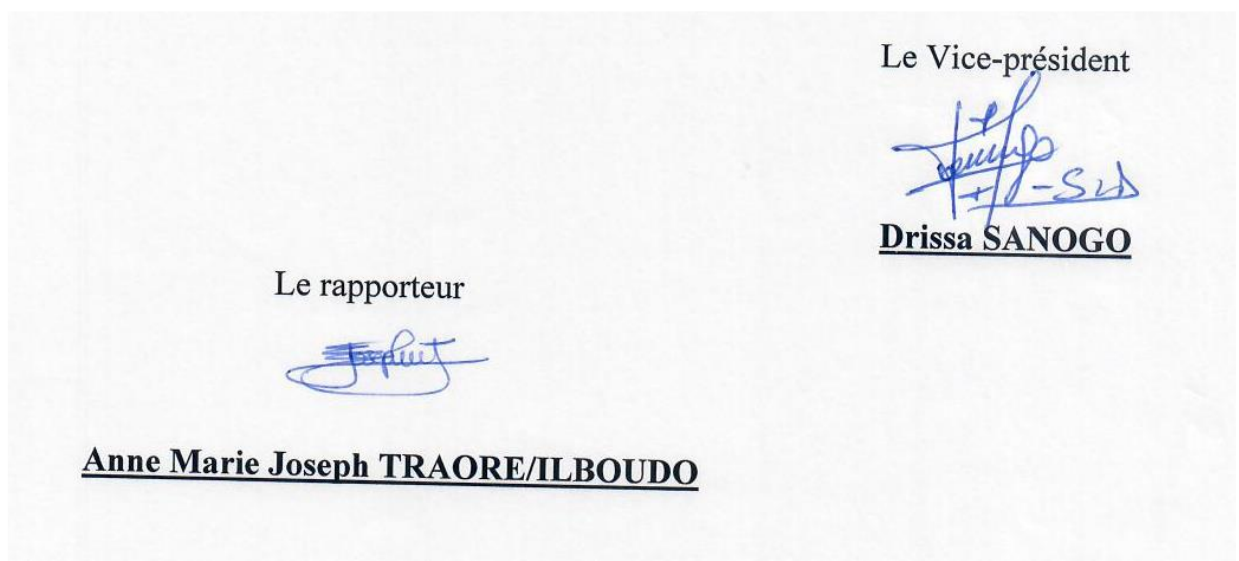
A l'issue du débat général, les commissaires ont procédé à l'examen du projet de loi article par article et y ont apporté des amendements intégrés au texte issu de la Commission.

### IV. APPRECIATION DE LA COMMISSION

Après analyse du projet de loi, la Commission des finances et du budget est convaincue que la ratification de l'accord de financement de la deuxième phase du projet par le FSD permettra de soutenir les efforts de développement du Gouvernement burkinabè dans le domaine sanitaire. Il accompagne significativement la mise en œuvre du Plan national de développement sanitaire en permettant l'implantation de la faculté de médecine dans la région du Centre-Sud et le renforcement de l'offre de santé de qualité dans la zone de couverture du projet.

C'est pourquoi, la COMFIB recommande à la séance plénière d'autoriser la ratification de l'accord de prêt signé le 09 novembre 2023 entre le Burkina Faso et le fonds saoudien pour le développement pour le financement de la deuxième phase du projet de construction et d'équipement du centre hospitalier régional de Manga, par l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 17 mai 2024



## **ANNEXE : LISTES DE PRESENCE**

### **SEANCE D'APPROPRIATION DU DOSSIER DU LUNDI 13 MAI 2024**

#### **Liste des députés présents**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	SANOGO Drissa	Vice-président
2.	KONE Diakalia	Membre
3.	SAVADOGO Yacouba	Membre
4.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Membre
5.	FOFANA Haoua	Membre
6.	TRAORE Sephorah Anita Soumaï	Membre
7.	NASSOURI Daaga	Membre
8.	DIALLO Daouda	Membre

#### **Liste des députés absents excusés**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	NOMBO Moussa	Président (excusé)
2.	YARO Mamadou	Rapporteur général (CEP)
3.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 <sup>re</sup> Secrétaire (CEP)
4.	LY Hama	2 <sup>e</sup> Secrétaire (CEP)
5.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre (CEP)
6.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre (CEP)
7.	TAPSOBA Issaka	Membre (CEP)

#### **Député absent**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre

**SEANCE D'AUDITION DU GOUVERNEMENT DU MARDI 14 MAI 2024**

**Liste des députés présents**

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	SANOOGO Drissa	Vice-président
2.	FOFANA Haoua	Membre
3.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre
4.	DIALLO Daouda	Membre
5.	NASSOURI Daaga	Membre
6.	KONE Diakalia	Membre
<b>Députés des Commissions générales saisies pour avis</b>		
1.	TRAORE Thomas	CAEDS
2.	BARRY Moctar Sidiki	CGSASH

**Liste des députés absents excusés**

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président (excusé)
2.	YARO Mamadou	Rapporteur général (CEP)
3.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 <sup>re</sup> Secrétaire (CEP)
4.	HAMA Ly	2 <sup>e</sup> Secrétaire (CEP)
5.	SAVADOGO Yacouba	Membre (CEP)
6.	TAPSOBA Issaka	Membre (CEP)
7.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre (CEP)
8.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre (CEP)

**Liste des députés absents**

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
2.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre

### **Liste des membres de la délégation gouvernementale**

<b>N°</b>	<b>NOM &amp; PRENOM (S)</b>	<b>QUALITE</b>
1.	KARGOUGOU Robert	Ministre
2.	KORSAGA/SOME Nina	DGOS/MSHP
3.	OUEDRAOGO N. Moussa	PCCS/SE
4.	ZEMBA Assita	MJDHRI/DGRI
5.	ZOUNGRANA Estelle	MJDHRI/DGRI

### **Liste du personnel administratif**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT
2.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur parlementaire/COMFIB
3.	TRAORE/LOLO Mata	Administrateur parlementaire/ COMFIB
4.	NASSA Etienne	Administrateur parlementaire/CAEDS
5.	DIRA Yacouba	Administrateur parlementaire/CGSASH
6.	BARRY Moussa	Stagiaire
7.	DABO Inoussa	Stagiaire



## **SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT DU VENDREDI 17 MAI 2024**

### **Liste des députés présents**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	SANOGO Drissa	Vice-président
2.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre
3.	NASSOURI Daaga	Membre
4.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre
5.	DIALLO Daouda	Membre
6.	FOFANA Haoua	Membre
<b>Députés des Commissions générales saisies pour avis</b>		
1.	BARRY Moctar Sidiki	CGSASH
2.	SAWADOGO Moussa	CAEDS

### **Liste des députés absents**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
2.	KONE Diakalia	Membre

### **Liste des députés absents excusés**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	NOMBO Moussa	Président (excusé)
2.	YARO Mamadou	Rapporteur général (CEP)
3.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 <sup>re</sup> Secrétaire (CEP)
4.	HAMA Ly	2 <sup>e</sup> Secrétaire (CEP)
5.	SAVADOGO Yacouba	Membre (CEP)
6.	TAPSOBA Issaka	Membre (CEP)
7.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre (CEP)
8.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre (CEP)

### **Liste des membres de la délégation gouvernementale**

<b>N°</b>	<b>NOM &amp; PRENOM (S)</b>	<b>QUALITE</b>
1.	KARGOUGOU Robert	Ministre
2.	KORSAGA/SOME Nina	DGOS/MSHP
3.	BAMOUNI Ali	DGF/MSHP
4..	OUEDRAOGO N. Moussa	PCCS/SE
5.	ZEMBA Assita	MJDHRI/DGRI
6.	ZOUNGRANA Estelle	MJDHRI/DGRI

### **Liste du personnel administratif**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT
2.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur parlementaire/COMFIB
3.	TRAORE/LOLO Mata	Administrateur parlementaire/ COMFIB
4.	NASSA Etienne	Administrateur parlementaire/CAEDS
5.	DIRA Yacouba	Administrateur parlementaire/CGSASH
6.	BARRY Moussa	Stagiaire
7.	DABO Inoussa	Stagiaire